

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017

Etaient présents : M. POTHET Yves, Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole, M. MARION Philippe, Mme DESPREZ Sylvaine, M. FERRE Jérôme, Mme PICARD Yvette, M. BOUCHER Christian, Mme LINTE Véronique, Mme MESNARD Katia, Mme LEPAPE Nathalie

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

M. DEBOUZY Julien à Mme LINTE Véronique
M. NEVEU Arnaud à Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole
M. SOUPIRON Janick à M. MARION Philippe
M. FOUCHER Robert à M. BOUCHER Christian

Etaient Absents : M. HASLE Arnaud

Secrétaire de Séance : Mme DESPREZ Sylvaine

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 AVRIL 2017

Adopté à l'unanimité

II – OBJET : DEPLACEMENT SALLE DES MARIAGES ANNEE 2017

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017

Etaient présents : M. POTHET Yves, Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole, M. MARION Philippe, Mme DESPREZ Sylvaine, M. FERRE Jérôme, Mme PICARD Yvette, M. BOUCHER Christian, Mme LINTE Véronique, Mme MESNARD Katia, Mme LEPAPE Nathalie

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

M. DEBOUZY Julien à Mme LINTE Véronique
M. NEVEU Arnaud à Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole
M. SOUPIRON Janick à M. MARION Philippe
M. FOUCHER Robert à M. BOUCHER Christian

Etaient Absents : M. HASLE Arnaud

Secrétaire de Séance : Mme DESPREZ Sylvaine

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 AVRIL 2017

Adopté à l'unanimité

II – OBJET : DEPLACEMENT SALLE DES MARIAGES ANNEE 2017

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 3 contre (M. SOUPIRON, M. FOUCHER, et M. DEBOUZY), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déplacer la Salle des Mariages à la Salle de l'Aire de Loisirs pour l'année 2017 à la demande des époux.

Monsieur Marion fait part d'une remarque de M. SOUPIRON comme quoi la Salle des Mariages pourrait être transférée dans la salle des Garçons à côté du bureau de Maire. Il a été répondu que cela se fera dans les années à venir. Monsieur BOUCHER fait part de la remarque de M. FOUCHER comme quoi cela devra être occasionnel laissant la priorité à la location. Il a été répondu que cela sera à la demande des époux à condition que la salle ne soit pas louée pour faciliter l'accessibilité.

III – RENOUELEMENT DES BAUX PRECAIRES 32 ET 34 RUE CAMILLE MASSON (Logements école)

Ces logements étant des logements instituteurs les baux sont établis à titre précaire pour un an.

Il est proposé :

32 rue Camille Masson à Melle TEXIER pour la somme de 215 € et 34 rue Camille Masson à Melle FONTAINE pour la somme de 315 €

Adopté à l'unanimité.

IV – TARIF CANTINE 2017 -2017

Nouveaux tarifs adoptés à l'unanimité à compter du 7 août 2017 :

Enfants : 3.05 €

Adultes : 6.10 €

V – TARIFS CENTRE DE LOISIRS ET GARDERIE PERISCOLAIRE 2017 – 2018

Madame Clément rapporteur :

GARDERIE PERISCOLAIRE DU MERCREDI MIDI

DUREE	TARIF
DE 12 H A 13 H	1 €

Les enfants que les parents ne seront pas venus chercher à 13 h seront confiés à l'accueil de loisirs et ne pourront être récupérés qu'à partir de 17 h. Le repas qui leur sera servi et l'après-midi d'Accueil de Loisirs sera facturé au tarif en vigueur.

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

tarifs	½ journée (sans repas ; goûter compris)	Journée (sans repas ; goûter compris)
QF 1 * jusqu'à 850 €	5,70 €	11.10 €
QF2 de 851 à 1150 €	6.20 €	12.10 €
QF3 de 1151 € et au-delà	6,70 €	13.10 €

* Attestation de QF délivrée par la CAF ou MSA

Pour la demi-journée et la journée, les enfants qui mangent à la cantine devront présenter un ticket de cantine à retirer en Mairie.

Pour les ½ journées et les journées entières les parents devront venir chercher en Mairie des cartes valables pour 5 journées ou 5 ½ journées (pas de vente à l'unité de journée ou de ½ journée possible)

GARDERIE PERISCOLAIRE

tarifs	5 H	20 h	30 h
QF 1 * jusqu'à 850 €	8.80	35	53
QF2 de 851 à 1150 €	9.80	36	54
QF3 de 1151 € et au-delà	10.80	37	55

* Attestation de QF délivrée par la CAF ou MSA

Adopté à l'unanimité

VI – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE D'ORGANISATION DE TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE ET LES ORGANISATEURS DE SECOND RANG DU LOIR ET CHER.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de la rentrée 2017 la délégation de compétence est transférée du département à la région. Le contenu est inchangé.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de compétence d'organisation de transports scolaires entre la Région Centre Val de Loire et les organisateurs de second rang de Loir et Cher à compter du 1^{er} septembre 2017.

VII – TARIF TRANSPORT SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2017

Monsieur le Maire propose de facturer le transport scolaire pour les enfants de maternelle et primaire : 10 € par trimestre et par famille domiciliées à 3 km et moins. Le transport reste gratuit pour les familles domiciliées à plus de 3 km. En 2016 : 12 enfants de Lassay et 8 enfants de Mur inscrits.

Adopté par 10 pour et 4 contre (M. SOUPIRON, M. FOUCHER, M. DEBOUZY et M. MARION).

M. MARION indique que M. SOUPIRON est contre compte tenu de la charge financière supplémentaire imposée aux familles.

VIII – TRANSFERT ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE L'ETANG MARAIS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS.

Adopté à l'unanimité. Le transfert se fait à titre gratuit.

IX – MANDAT DE VENTE SIMPLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un mandat de vente simple à la Société ORPI pour les terrains du lotissement des peupliers et pour le terrain rue du chemin vert.

X – RYTHMES SCOLAIRES A PARTIR DE LA RENTREE 2017

Après consultation des enseignants, des représentants de parents d'élèves, des élus en Conseil d'Ecole le 12 juin 2017, il s'avère qu'une large majorité se dégage en faveur du retour à la semaine de 4 jours avec des horaires de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi,

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- M. POTHET informe de l'Assemblée générale du FOOT le 17 juin à 18 h suivi d'un repas champêtre à 14 €
- Les élèves de CE2-CM1 ont envoyé un courrier pour demander la participation de la Commune afin de visiter le Château de Chambord et ses jardins le 7 juillet pour 24 élèves. La Commune de Mur participerait à hauteur de 46 € + le car et Lassay 50 €. D'accord à l'unanimité.
- L'association Mur en Fêtes rappelle qu'il reste des places disponibles pour les Nuits de Sologne le 2 septembre. Les réservations sont à faire avant le 26 juin au tarif de 32 € enfants de – 12 ans 25 €
- Monsieur POTHET informe qu'il faut procéder le 30 juin 2017 à l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales. Il propose la réunion à 11 h 30. 10 conseillers seront présents.
- M. le Maire informe de la demande d'une famille de COURMEMIN pour scolariser deux enfants à Mur de Sologne sachant que la Commune de COURMEMIN refuse de participer financièrement à la scolarité. Le Conseil Municipal à l'unanimité est contre.
- M. POTHET indique que M. Christian BOUCHER souhaiterait faire partie de la Commission Permis de Construire et de la Commission Travaux, ce qui est accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 30